

Formation APS

Acteur Prévention Secours



Datadock

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PAYS DE LA LOIRE

Pour l'aide et le soin à domicile (ASD)

Public

Les salariés des entreprises adhérentes du service de santé au travail dans le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Objectifs de formation

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, l'objectif de cette formation est double et doit permettre au participant :

- d'agir en acteur de la prévention en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations des différentes situations de travail visant à répondre aux besoins techniques, organisationnels et humains, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des soins et au confort des personnes malades à mobilité réduite,
- d'être en mesure de développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Contenu

DOMAINE DE COMPÉTENCE EN PRÉVENTION

- situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure,
- identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel,
- repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain,
- agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction,
- informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée,
- alerter la hiérarchie,
- mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention.

DOMAINE DE COMPÉTENCE EN SECOURS

- situer le cadre juridique de son intervention,
- réaliser une protection adaptée,
- examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes,
- secourir la victime de manière appropriée.

Méthodes pédagogiques

- méthodes explicatives, participatives et démonstratives,
- mises en situation d'accidents du travail simulés.

Évaluation

Un certificat d'acteur prévention secours est délivré à l'issue de la formation si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives.

Par ailleurs le titulaire du certificat d'acteur prévention secours (APS) détiendra, par équivalence, le certificat SST et le certificat d'acteur PRAP IBC.



Durée : 21h ou 2 jours «prévention» et 1 jour «secours»



Lieu : dans l'une des salles de formation de votre service de santé au travail



Pour les dates de formation, consulter votre service de santé au travail